

Objet : Observation dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'implantation d'éoliennes dans le Haut-Doubs horloger

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Né dans le Haut-Doubs il y a bientôt quatre-vingts ans et aujourd'hui domicilié dans la région lyonnaise, je demeure profondément attaché à ce territoire où résident encore des membres de ma famille et où je séjourne très régulièrement. Cette région constitue une part essentielle de mon histoire, de mon identité et de mon patrimoine affectif.

À ce titre, je souhaite formuler les observations suivantes concernant le projet d'implantation d'éoliennes dans le Haut-Doubs horloger.

À mes yeux, ce projet présente des incidences majeures sur un territoire dont les qualités paysagères, environnementales, agricoles, patrimoniales et humaines sont unanimement reconnues.

En premier lieu, l'impact sur les paysages apparaît particulièrement préoccupant. Le Haut-Doubs horloger est caractérisé par ses vastes forêts, ses pâturages, ses reliefs et ses villages qui forment un ensemble harmonieux, façonné au fil des siècles. L'implantation d'éoliennes industrielles de grande hauteur modifierait durablement la perception de ces paysages et porterait atteinte à l'identité même de ce territoire.

Je souhaite également souligner que le Haut-Doubs horloger est intimement lié aux savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art, inscrits depuis 2020 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. Si cette inscription concerne un patrimoine immatériel, celui-ci demeure indissociable du territoire dans lequel il s'est développé, de son environnement, de ses paysages et de son identité culturelle. Il apparaît donc essentiel que tout projet d'aménagement susceptible d'altérer durablement ce cadre fasse l'objet d'une appréciation particulièrement rigoureuse.

En deuxième lieu, les conséquences environnementales méritent une attention toute particulière. Les travaux nécessaires à l'implantation des éoliennes impliquent des défrichements, notamment de peuplements résineux, la création ou l'élargissement de voies d'accès, des terrassements importants ainsi que la réalisation de fondations en béton de très grande dimension. Ces aménagements sont susceptibles de porter durablement atteinte aux sols, aux milieux naturels et aux continuités écologiques.

Je m'interroge également sur le devenir des matériaux utilisés, notamment les fondations en béton ainsi que certaines composantes des pales dont le recyclage demeure aujourd'hui limité. L'empreinte environnementale globale d'un tel projet doit être appréciée sur l'ensemble de son cycle de vie, depuis l'extraction des matériaux, leur transport et leur mise en œuvre, jusqu'au démantèlement des installations.

Je souhaite attirer votre attention sur les effets potentiels du projet sur la biodiversité : avifaune, chiroptères, faune terrestre, flore et habitats naturels. Le Haut-Doubs constitue un territoire d'une grande richesse écologique. Les incidences sur les espèces protégées, les continuités écologiques et les fonctionnalités des milieux naturels doivent être évaluées avec la plus grande rigueur.

Les conséquences possibles sur les activités agricoles et d'élevage doivent également être pleinement prises en considération. Cette région tire sa renommée de productions d'excellence, notamment le Comté AOP, dont la qualité est étroitement liée à la préservation des prairies, des paysages et de l'environnement. Toute dégradation de ce cadre pourrait fragiliser un équilibre économique et humain construit depuis plusieurs générations.

Je m'interroge également sur les nuisances susceptibles d'être générées par ces installations, notamment les émissions sonores, les basses fréquences, les effets stroboscopiques et la pollution visuelle. Même si certains effets font encore l'objet de débats scientifiques, le principe de précaution justifie que ces questions soient examinées avec la plus grande attention, tant pour la santé humaine que pour le bien-être animal.

Sur le plan économique, les recettes attendues pour les collectivités demeurent incertaines et dépendantes des conditions futures d'exploitation. Elles doivent être mises en balance avec les risques de dévalorisation du patrimoine immobilier, les conséquences sur l'attractivité résidentielle et touristique ainsi que les coûts environnementaux susceptibles d'être supportés à long terme.

Enfin, je m'interroge sur la pertinence de ce projet au regard des besoins énergétiques actuels. Dans un contexte où la consommation nationale d'électricité demeure relativement stable et où la France dispose déjà d'un mix électrique largement décarboné, il paraît légitime de s'interroger sur la nécessité d'industrialiser un territoire d'une telle qualité patrimoniale et environnementale.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il me semble que les impacts cumulés sur les paysages, les milieux naturels, la biodiversité, les activités agricoles, le patrimoine culturel, le cadre de vie et l'économie locale sont susceptibles d'excéder les bénéfices attendus de ce projet.

Je souhaite également rappeler que le Code de l'environnement consacre les principes de prévention et de précaution, ainsi que la séquence « Éviter – Réduire – Compenser ». Il appartient au maître d'ouvrage de démontrer que l'implantation retenue constitue la solution présentant le moindre impact et que toutes les alternatives raisonnables ont été étudiées. Au regard des enjeux exceptionnels du Haut-Doubs horloger, il me paraît indispensable que ces principes soient appliqués avec la plus grande rigueur.

Bien que n'étant plus domicilié dans le Haut-Doubs, j'y suis profondément attaché par mes origines, ma famille et mes séjours réguliers. Depuis près de quatre-vingts ans, j'ai vu évoluer ce territoire auquel je demeure intimement lié. À ce titre, je considère être pleinement concerné par les décisions qui engageront durablement son avenir. Les générations qui nous succéderont doivent pouvoir bénéficier d'un patrimoine naturel, paysager et culturel préservé, qui constitue l'une des richesses les plus précieuses de cette région.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir prendre en considération l'ensemble de ces observations dans votre rapport et vos conclusions. Au regard de l'importance des impacts potentiels sur les paysages, la biodiversité, les activités agricoles, le patrimoine culturel, le cadre de vie et l'économie locale, je sollicite respectueusement que vous émettiez un **avis défavorable** à ce projet, considérant que les atteintes susceptibles d'être portées à ce territoire d'exception apparaissent disproportionnées au regard des bénéfices attendus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma haute considération.

Fait à Balan, le 14 juillet 2026

Bernard GLORIOD

Maire honoraire de BALAN (01360)

